

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 novembre 2024 Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Michel PLACE, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2^{ème} adjointe,
- Muriel SAMAR, conseillère municipale,
- Pierre TRAMONT, Maire,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

Excusées :

- Gilles BARIAC, conseiller municipal (procuration à Céline QUESSETTE),
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal (procuration à Pierre TRAMONT).

Secrétaire de séance : Muriel SAMAR, conseillère municipale.

ORDRE DU JOUR

- Élection adjoints au Maire,
- Commissions communales,
- Questions diverses.

* * * *

Minute de silence en hommage à Mme Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe au Maire, décédée récemment.

ÉLECTION ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Suite à la tragique disparition de Mme Isabelle COURTIN, il est nécessaire d'élire de nouveau les adjoints au Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir également le nombre d'adjoints de Maire actuellement au nombre de 2. Par la suite, les élections auront lieu et les indemnités de fonction des adjoints seront également votées.

1. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de créer 3 postes d'adjoints au Maire.

2. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame Céline QUESSETTE, ayant obtenu la majorité absolue, **est proclamée** première adjointe.

Madame Amélie BONNIER, ayant obtenu la majorité absolue, **est proclamée** deuxième adjointe.

Monsieur Michel PLACE, ayant obtenu la majorité absolue, **est proclamé** troisième adjoint.

- **INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :

- 1^{er} adjoint : 6.22 %,
- 2^{ème} adjoint : 4.00 %,
- 3^{ème} adjoint : 4.00 %

COMMISSIONS COMMUNALES

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Suite à l'élection des adjoints, il convient de revoir les commissions communales.

Après délibération, les membres du conseil municipal forment les commissions suivantes :

OUVERTURE DES PLIS :

Président : Pierre TRAMONT,

Titulaires : Gilles BARIAC – Michel PLACE – Didier PRATDESSUS,

Suppléants : Françoise BERDUCAT – Muriel SAMAR – Cyrille TROUBAT.

ONF :

Michel PLACE – Cyrille TROUBAT.

FINANCES :

Michel PLACE – Céline QUESETTE – Gilles BARIAC – Pierre TRAMONT.

BULLETIN MUNICIPAL :

Amélie BONNIER – Céline QUESETTE – Cyrille TROUBAT.

INTERNET (site) :

Michel PLACE – Cyrille TROUBAT.

DOSSIERS EN COURS :

Céline QUESETTE – Muriel SAMAR – Didier PRATDESSUS.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Françoise BERDUCAT – Céline QUESETTE - Michel PLACE – Didier PRATDESSUS – Pierre TRAMONT.

EMPLOYÉS :

Amélie BONNIER – Céline QUESETTE – Pierre TRAMONT.

FÊTES ET CÉRÉMONIES :

Amélie BONNIER – Muriel SAMAR – Cyrille TROUBAT - Pierre TRAMONT.

FLEURS :

Anne Marie BEUNEUX – Amélie BONNIER – Muriel SAMAR.

LOCATION SALLE DES FÊTES :

Françoise BERDUCAT – Céline QUESETTE.

LOGEMENTS ET TENNIS :

Françoise BERDUCAT – Anne Marie BEUNEUX – Gilles BARIAC – Didier PRATDESSUS.

BIBLIOTHEQUE :

Muriel SAMAR – Michel PLACE - Cyrille TROUBAT.

NATURA 2000 :

Amélie BONNIER – Céline QUESSETTE.

CIRCULATION :

Anne Marie BEUNEUX – Amélie BONNIER – Muriel SAMAR – Pierre TRAMONT.

QUESTION DIVERSES

- **REPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN FONCTIONNAIRE**

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Julie MARCOU va s'absenter à compter du 21 janvier 2025. Il faut donc prévoir son remplacement temporaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel de droit public pour un remplacement temporaire d'un fonctionnaire les conditions fixées par l'article L332-13 du code général de la fonction publique.

- **TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2024-2025**

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents, de maintenir les tarifs suivants pour 2025 :

EAU	
Partie fixe par compteur	34.50 €
m ³ consommé	0.40 €
ASSAINISSEMENT	
Partie fixe par compteur	41.50 €
m ³ consommé	0.46 €